



REPORTING FINANCIER #29



REPORTING FINANCIER #29

31 janvier 2023

**BANQUE DE LA
TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE** 

par Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes



REPORTING FINANCIER #29

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
I. LA BANQUE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE	4
1.1. Pourquoi avoir créé cette structure ?.....	4
1.2. Nos engagements	4
1.3. Utilisation de votre épargne	5
1.4. Comment fonctionne la Banque de la Transition Energétique et comment garantir l'affectation de l'épargne vers le financement des projets de transition énergétique ?	5
1.5. Quand est publié ce reporting financier ?.....	5
2. VOTRE EPARGNE	6
2.1. Evolution de la collecte d'épargne	6
2.2. Production du mois et ventilation par produit d'épargne.....	6
3. LES CREDITS.....	7
3.1. Evolution des crédits octroyés édités et en cours d'édition.....	7
3.2. Répartition des crédits accordés et édités par typologie de projet.....	8
4. FLECHAGE DE L'EPARGNE AUX CREDITS.....	9
4.1. Vision synthétique.....	9
4.2. Ratio Brut.....	9
4.3. Ratio Net.....	9
5. ANNEXE : TYPOLOGIE DES PROJETS FINANCES.....	10



REPORTING FINANCIER #29



Chères Epargnantes, chers Epargnants,

Au sortir de l'hiver, quelques bonnes et moins bonnes nouvelles. Du côté positif, le black-out électrique annoncé n'a pas eu lieu, l'hiver s'est révélé plus doux que craint, les centrales nucléaires se sont remises à fonctionner, le prix de l'énergie sur le marché de gros a significativement baissé Mais ne baissons pas la garde, car la lutte contre le réchauffement climatique et l'atténuation de ses effets inexorables reste toujours plus

d'actualité, la sécheresse hivernale que nous avons vécu nous le rappelle douloureusement.

L'eau sera incontestablement un des enjeux majeurs de de ces prochaines années, d'autant plus compliqué que l'eau, à la différence de l'énergie, n'a pas (encore ?) un prix suffisant pour susciter des investissements à retour rapide. Côté Banque de la Transition Energétique, l'eau est un secteur que nous n'avons pas encore exploré ; ça fait partie de notre feuille de route pour 2023.

- Pierre-Henri GRENIER –

Directeur Exécutif de la Banque de la Transition Energétique

PS : N'hésitez surtout pas à me contacter via notre [formulaire en ligne](#) pour me faire part de vos remarques et suggestions ou pour me questionner sur les éléments de ce rapport.



REPORTING FINANCIER #29

I. LA BANQUE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE

I.1. Pourquoi avoir créé cette structure ?

La Banque de la Transition Énergétique a été créée le 15 septembre 2020 par la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes et a été rejointe par la Banque de Savoie en 2021 puis par la Banque Populaire du Sud, la Banque Populaire du Nord, la Banque Populaire Occitane et la Banque Populaire Val de France courant 2022. A travers ce label de « Banque de la Transition Énergétique », chacune des banques adhérentes s'engage à accompagner la transition énergétique et environnementale des acteurs économiques de leurs territoires.

I.2. Nos engagements

Les engagements fondateurs de la Banque de la Transition Énergétique sont :

- **Traçabilité** : nous vous garantissons la traçabilité de l'utilisation de votre épargne verte vers des projets identifiables de transition énergétique. Pour connaître les modalités de traçabilité et d'utilisation de votre épargne, [rendez-vous sur la FAQ](#).
- **Circuit court du financement** : nous favorisons le lien entre épargnants et porteurs de projets énergétiques en région. L'épargne régionale finance des projets régionaux.
- **Territorialité** : les programmes financés se situent prioritairement sur les territoires respectifs des banques adhérentes. Vous voulez en savoir plus sur la territorialité : [rendez-vous sur la FAQ](#).
- **Démarche partenariale** : notre objectif est de dépasser notre seul métier de financeur et d'offrir des solutions complètes de transition à nos clients. Pour cela, nous nous appuyons sur un réseau de partenaires dûment sélectionnés, susceptibles de proposer des offres de transition énergétique (EnR, performance énergétique ...) de qualité à nos clients intéressés.



REPORTING FINANCIER #29

I.3. Utilisation de votre épargne

Les crédits qu'une banque octroie proviennent pour leur très grande part du remplacement de l'épargne collectée. C'est ce qu'on appelle la « transformation bancaire ».

L'argent qu'une banque prête, c'est le vôtre !

I.4. Comment fonctionne la Banque de la Transition Energétique et comment garantir l'affectation de l'épargne vers le financement des projets de transition énergétique ?

La Banque de la Transition Energétique est une marque et n'a pas le statut d'établissement de crédit ; c'est donc bien la banque adhérente qui porte les encours d'épargne et les crédits octroyés.

En revanche, à la différence d'une épargne classique, l'épargne « transition énergétique » est fléchée vers des projets de transition énergétique, répondant aux critères d'éligibilité définis dans « la charte d'éligibilité » disponible sur le site. Ce reporting financier mensuel vous permet de suivre en toute transparence l'équilibre entre épargne collectée et financements accordés.

Tant l'épargne collectée que les crédits accordés sont décomptés depuis la date d'adhésion de la banque, l'épargne collectée est donc destinée à financer de nouveaux projets de transition accordés après cette date, donc à financer le futur et non refinancer le passé.

En complément, retrouvez les principaux programmes financés sur notre [site internet](#).

I.5. Quand est publié ce reporting financier ?

Compte tenu des délais de traitement, le reporting financier est publié **30** jours après la clôture comptable du mois concerné. Pour l'heure, ce reporting n'intègre encore que les données de BP Aura et de sa filiale Banque de Savoie. Les données relatives aux quatre autres Banques Populaires adhérentes seront publiées à compter du 30 mars 2023



REPORTING FINANCIER #29

2. VOTRE EPARGNE

2.1. Evolution de la collecte d'épargne

A fin janvier 2023, vous avez placé **341 687 384 €** sur les produits d'épargne transition énergétique du Groupe Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes (BPAURA et sa filiale Banque de Savoie).

Après la légère baisse de l'épargne constatée en fin d'année 2022, la collecte est repartie à la hausse en ce début d'année, tant en montants qu'en nombre d'épargnants.

Fin janvier 2023, vous êtes **7 041** à avoir souscrit un produit d'épargne « transition énergétique ».



2.2. Production du mois et ventilation par produit d'épargne

La collecte du mois a de nouveau été principalement réalisée sur les livrets d'épargne classiques par des clients particuliers, notamment par nos clients sociétaires.

	Cumul Epargne M-1	Collecte du mois	Retraits	Cumul Epargne M
Livret Transition Energétique	102 199 209 €	14 271 145 €	-9 371 746 €	107 098 608 €
Livret Transition Energétique Sociétaire	156 661 587 €	22 516 202 €	-8 961 165 €	170 216 624 €
Livret Transition Energétique Association	7 353 839 €	980 413 €	-300 000 €	8 034 252 €
Livret Développement Durable et Solidaire ¹	563 247 €	29 353 €	-8 794 €	583 806 €
Compte à Terme Transition Energétique	56 664 093 €	1 320 000 €	-2 230 000 €	55 754 093 €
TOTAL	323 441 976 €	39 117 113 €	-20 871 705 €	341 687 384 €

¹ Nous proposons à nos clients la possibilité d'affecter la part non centralisée du LDDS à la Caisse des Dépôts et Consignations vers la transition énergétique en Auvergne-Rhône-Alpes.



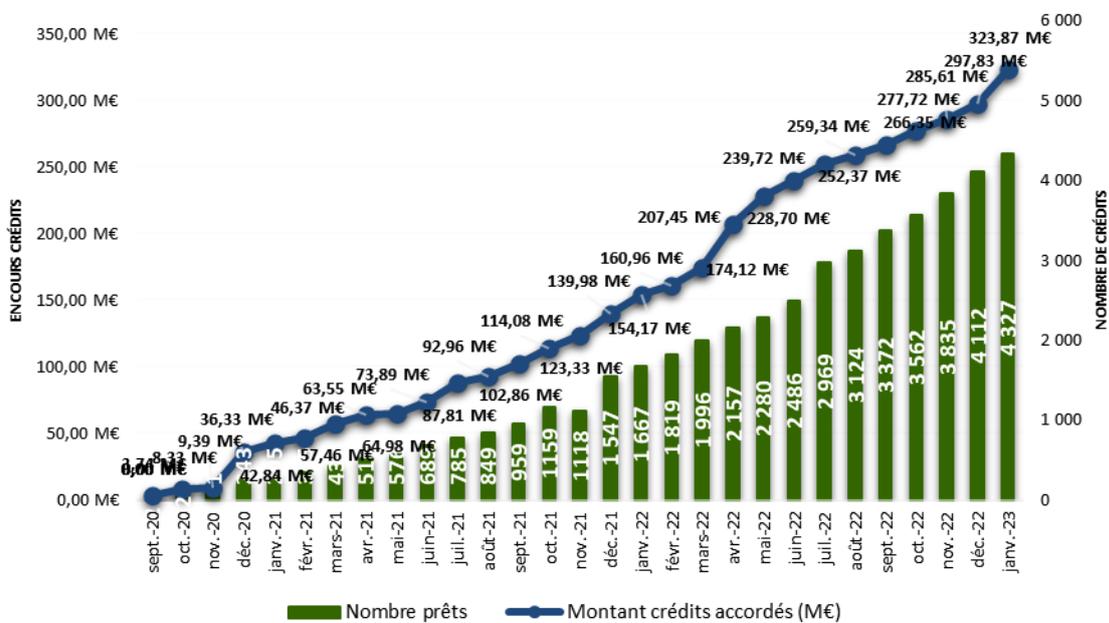
REPORTING FINANCIER #29

3. LES CREDITS

3.1. Evolution des crédits octroyés édités et en cours d'édition

L'encours de crédit évolue à la hausse avec un montant de **323 873 373 €** au 31 janvier 2023, pour un nombre total de **4 327** projets financés.

Evolution des crédits



Sur un plan méthodologique, ces crédits correspondent :

- Uniquement aux crédits accordés par la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes et sa filiale Banque de Savoie et répondant aux critères de notre charte d'éligibilité,
- Uniquement aux crédits réalisés depuis l'adhésion à la BTE, donc depuis le 15 septembre 2020 pour la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes et depuis le 30 novembre 2021 pour la Banque de Savoie,
- Aux crédits accordés par les instances décisionnaires, éventuellement non encore édités ou débloqués,
- A des financements pouvant prendre toutes formes juridiques : crédits classiques ou structurés, crédits à la consommation ou éco-prêts à taux zéro pour les ménages, crédits-baux, etc., pour autant qu'ils répondent à nos critères d'éligibilité.



REPORTING FINANCIER #29

3.2. Répartition des crédits accordés et édités par typologie de projet

Les crédits réalisés restent diversifiés avec : 50% de votre épargne utilisée l'a été pour financer des programmes d'énergies renouvelables, 20% pour l'efficacité énergétique, 12% sur l'éco mobilité et 11% sur d'autres sujets de transition énergétiques (innovation, recyclage...). Retrouvez les [principaux programmes financés](#) sur notre site internet.

	Cumul Crédits M-1	Crédits accordés non édités et édités sur le mois	Remboursement du mois	Cumul Crédits M
Energies renouvelables	152 174 266 €	22 153 000 €	-11 228 063 €	163 099 202 €
Efficacité énergétique	61 106 236 €	4 683 579 €	-2 295 200 €	63 494 616 €
Eco mobilité	39 184 718 €	1 182 535 €	-1 859 213 €	38 508 040 €
Innovation	11 097 000 €	17 111 436 €	-5 848 973 €	22 359 464 €
Investissement	20 000 €	0 €	0 €	20 000 €
Autres	34 247 019 €	14 154 035 €	-12 009 003 €	36 392 052 €
TOTAL	297 829 238 €	59 284 585 €	-33 240 451 €	323 873 373 €

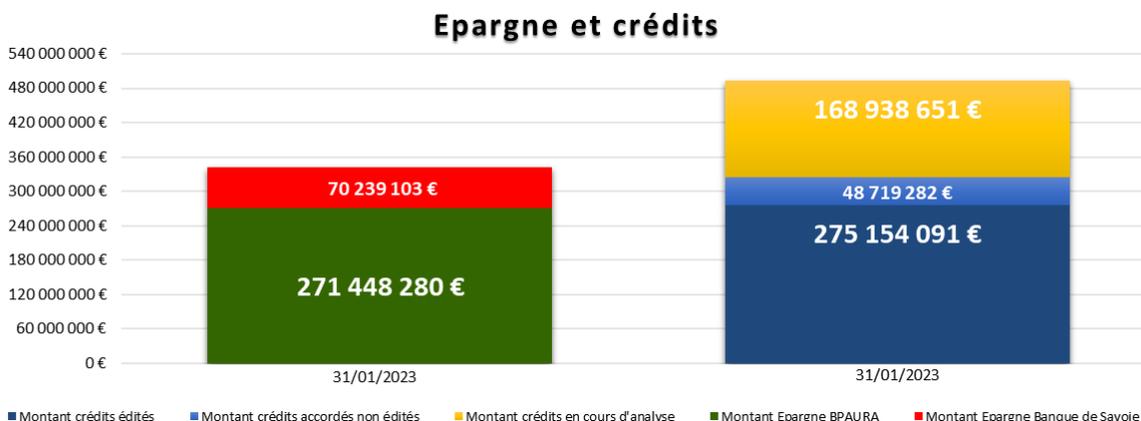
Vous pouvez retrouver en annexe du présent rapport, un détail plus approfondi de la nature des crédits accordés.



REPORTING FINANCIER #29

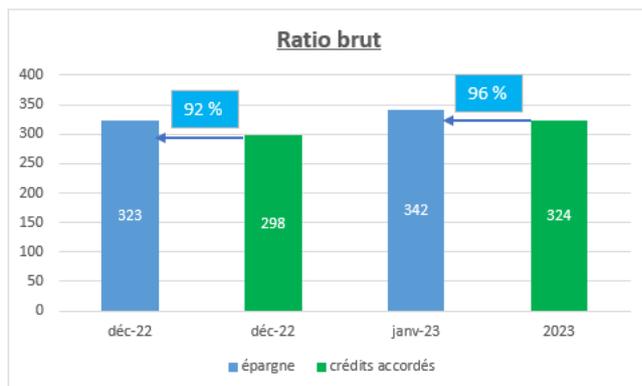
4. FLECHAGE DE L'EPARGNE AUX CREDITS

4.1. Vision synthétique



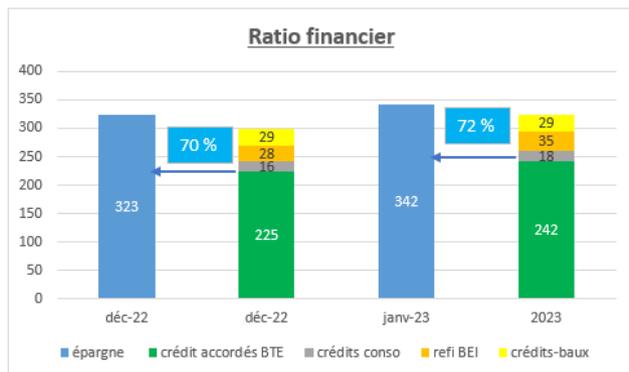
La BTE porte un engagement fondateur de traçabilité de l'utilisation de l'épargne collectée ; deux ratios permettent d'illustrer cet engagement : le ratio brut et le ratio financier.

4.2. Ratio Brut



Le ratio Brut compare les sommes d'épargne collectées avec les montants de crédits accordés au profit de la transition énergétique en région. Ce ratio a le mérite de restituer fidèlement la contribution du Groupe BP Aura au financement de la transition énergétique en Auvergne Rhône Alpes. Il s'établit à 96% à fin janvier 2023.

4.3. Ratio Financier

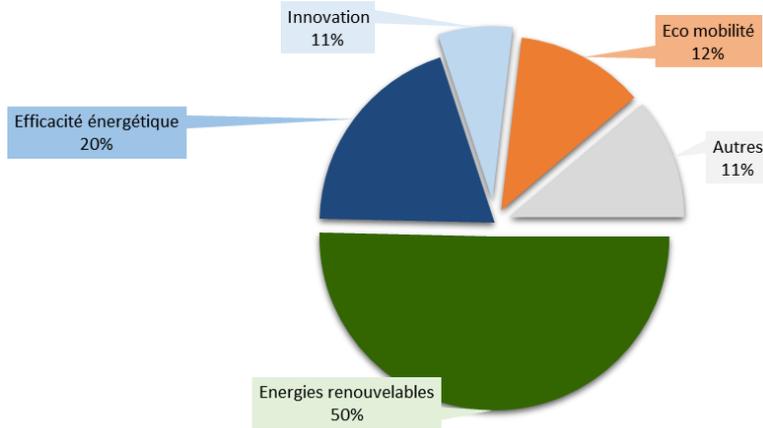


Le ratio financier, plus complexe, va isoler, parmi les crédits accompagnés, ceux qui ont été financés à partir de l'épargne ou bien à partir d'autres sources de financement comme la BEI, le crédit-bail ou le crédit consommation. Il s'établit à 72% à fin janvier 2023.

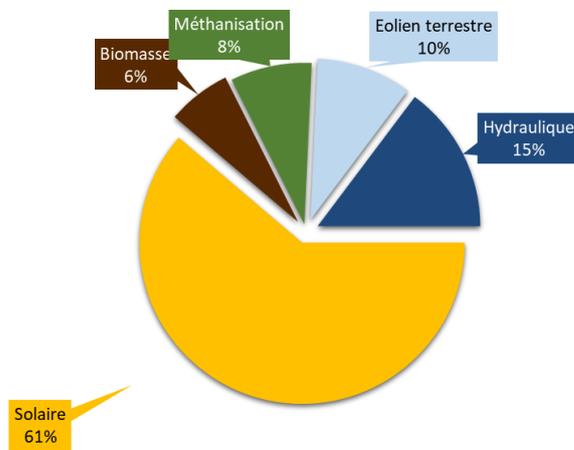
(Détails du calcul et explications à retrouver dans la foire aux question – FAQ – ou bien dans le rapport d'activité BTE de décembre 2022)

5. ANNEXE : TYPOLOGIE DES PROJETS FINANCES

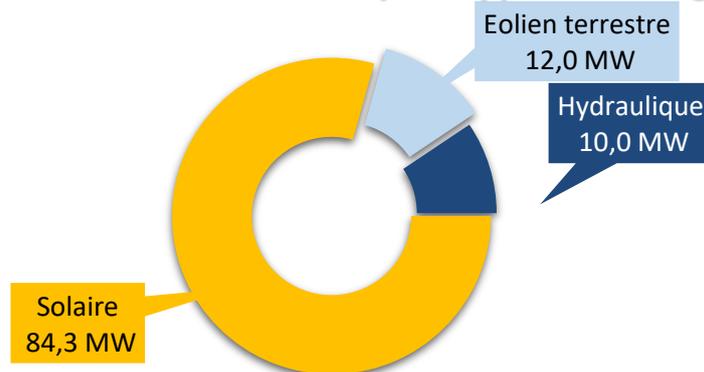
Répartition des crédits par typologie



Montant crédits EnR accordés



Puissance installée par type d'énergie





REPORTING FINANCIER #29



<https://banquetransitionenergetique.fr>

